

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU CAPCIR ET DU HAUT CONFLENT

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL SYNDICAL du LUNDI 6 MAI 2013 à 18 h 30

Le quorum étant atteint, le Président J.P. Tixador ouvre la séance, accueille les membres du CS, rappelle l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Karine Villares.

Ordre du jour :

- **Vote du Budget 2013** : SIS.
Approbation du CA et du Compte de Gestion 2012.

Quelques explications données :

Fonctionnement Dépenses :

- Energie en augmentation (hiver rigoureux en 2012 et augmentation des prix)
- Charges de frais de personnels et assimilés : beaucoup d'absences en 2012. Remboursement par la CNP pour les titulaires avec 15 jours de carence à chaque absence et sans les charges sociales.
- Fournitures scolaires en baisse car nombre d'élèves en baisse.
- 62878 : Réversion à l'UDSIS, aux Francas, à Matemale (1 employée)

Investissement Dépenses :

- Emprunt prévu pour construction cantine et remise aux normes crèche LF
(Info : Subventions demandées au PNR : MountEE et à Terres Romanes : Leader Europe)

Le Président signale la nécessité de remettre aux normes la crèche de La Cabanasse et en suivant celle de Formiguères (normes PMI)

Fonctionnement recettes :

Lecture de la lettre au maire de Caudiès pour proposition adhésion au SIS ou contribution aux frais de scolarité pour deux enfants de Caudiès scolarisés sur le RPI Capcir.

Approbation du C.A. : Voté à l'unanimité

Approbation du C.G. : Voté à l'unanimité

BP : Voté à l'unanimité

- **Financement projet Pôle Enfance.**

Recrutement chargé de mission : nouvelle délibération car plan de financement modifié à la suite de réponses négatives d'organismes sollicités pour demande de subvention.

Voté à l'unanimité

- **Emploi d'avenir.**

Recrutement d'un emploi d'avenir sous contrat de 35 h hebdomadaires, modulables sur l'année, pendant 3 ans, en formation 12 jours par an auprès du CNFPT.

Recruté pour le SIS au niveau de toutes les structures mais en priorité crèches car formation prévue : CAP Petite Enfance.

Le SIS percevra une aide financière des pouvoirs publics correspondant à 75% du salaire chargé.

Coût pour le SIS : 25% du salaire: soit 6831 euros par an (569.25 euros par mois).

Voté à l'unanimité

- **Document Unique, sécurité des établissements.**

Définir le niveau de responsabilité / sécurité incombant aux Maires ou au Président du SIS.

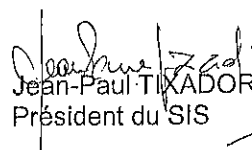
L'avocat a demandé de faire l'inventaire du matériel et convention entre mairies et SIS.

Document unique à réactualiser.

Voté à l'unanimité

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
CAPCIR-HAUT CONFLENT**

Carrer de la Quillane
66210 LA LLAGONNE
Tél. 04 68 04 48 41 - Fax 04 68 04 25 21


Jean-Paul TIXADOR
Président du SIS